



Constitution d une société civile immobilière

Par **poupard**, le **18/05/2009** à **22:19**

Bonjour,

Je voulais savoir si je pouvait constituer une sci avec mes deux enfants qui sont majeurs et ma femme .Nous sommes sur le point de nous séparer et cela permettrai avec l accord des quatre parti bien sur : de verser qu un quart de la valeur de la maison a ma femme , de donner a chacun de mes enfants une somme mensuelle déterminé par nous quatre , que je garde la jouissance de la maison , bien sur ils pourront y venir quand ils le veulent . nous sommes en tres bon rapport .et cela permettrait que l on garde le bien familiale ou ils ont beaucoup de souvenir . et bien sur lorsque je disparaîtrait le bien leur appartiendra a tous les deux